

Premières Informations



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'EMPLOI

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE — Division Salaires et conventions salariales

Numéro 74 — FÉVRIER 1988

Résultats provisoires de l'enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre au 1^{er} janvier 1988

Les résultats présentés ci-après, sont établis à partir des 23.700 premiers questionnaires reçus pour l'enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre de janvier 1988. Il est rappelé que cette enquête porte sur les établissements de 10 salariés et plus.

- **La durée hebdomadaire effective** du travail est stable par rapport au trimestre précédent. Elle s'établit en moyenne à 38,95 heures pour l'ensemble des salariés, à 39,10 heures pour les ouvriers et à 38,85 heures pour les employés.
- **L'indice des effectifs salariés**, corrigé des variations saisonnières et du biais qui affecte cet indicateur montre pour l'ensemble des secteurs marchands non agricoles une légère hausse des effectifs au cours du quatrième trimestre 1987 de l'ordre de 0,1 %⁽¹⁾. Sur les douze derniers mois les effectifs ont augmenté de 0,1 %.

(1) — Cette série comprend désormais les jeunes bénéficiaires d'un stage d'initiation à la vie professionnelle (SIVP), conformément aux définitions du Bureau International du Travail.



SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE
1, place de Fontenoy - 75700 PARIS — Téléphone : 40.56.51.62

- Le taux de salaire horaire ouvrier progresse de 0,8% au cours du quatrième trimestre 1987. Ceci porte l'augmentation annuelle depuis janvier 1987 à 3,5%.

Évolution du taux de salaire horaire ouvrier et du SMIC.

En pourcentage

INDICATEURS ÉTUDIÉS	Année (n)	Janvier à Avril	Avril à Juillet	Juillet à Octobre	Octobre à Janvier ⁽¹⁾	Sur un an de janvier à janvier
TAUX DE SALAIRE HORAIRE	1984	+ 1,5	+ 2,0	+ 1,0	+ 1,7	
	1985	+ 1,4	+ 1,5	+ 1,4	+ 1,0	84 à 85 = + 6,4
	1986	+ 0,9	+ 1,0	+ 0,7	+ 0,6	85 à 86 = + 5,3
	1987	+ 1,0	+ 0,8	+ 0,8	+ 0,8 p	86 à 87 = + 3,3
	1988					87 à 88 = + 3,5p
SMIC	1984	0,0	+ 4,7	0,0	+ 2,2	
	1985	+ 2,2	+ 4,6	0,0	0,0	84 à 85 = + 6,9
	1986	0,0	+ 3,4	0,0	0,0	85 à 86 = + 6,9
	1987	+ 2,4	+ 1,0	0,0	0,0	86 à 87 = + 3,4
	1988					87 à 88 = + 3,4

(1) (n + 1).